



GENOMIQUE | THERAPIES CELLULAIRES ET GENIQUES |
BIOPRODUCTION

Genomic Vision sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 - GV, la "Société"), une société de biotechnologie cotée sur Euronext développant des produits et des services pour la caractérisation précise des séquences d'ADN, annonce avoir procédé ce jour à une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de commerce de Nanterre.

Les instances représentatives du personnel en ont été informées le 31 octobre 2023.

Compte tenu de l'évolution de son cours de bourse et de la liquidité des actions sur le marché, Genomic Vision n'était plus en mesure de couvrir l'ensemble de ses besoins de trésorerie.

A ce jour, la Société fait état d'un passif exigible et ne dispose pas de ressources disponibles suffisantes pour y faire face.

Dans ce contexte, la Société a sollicité ce jour l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire devant le Tribunal de commerce de Nanterre.

L'objectif de cette procédure de redressement judiciaire est d'évaluer toutes les solutions permettant de pérenniser l'activité, maintenir les emplois ainsi que rechercher des investisseurs dans le cadre d'un plan de redressement, par voie de continuation ou d'un plan de cession.

Le Tribunal de commerce de Nanterre se prononcera sur cette demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire lors d'une audience qui se tiendra le 15 novembre 2023. Si le Tribunal de commerce fait droit à la demande de la Société, l'exploitation de la Société se poursuivra pendant la période d'observation d'une durée fixée par le Tribunal. Le Tribunal pourrait faire le choix de procéder à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire s'il estime que le financement d'une période d'observation n'est pas assuré.

Genomic Vision informera le marché de la décision du Tribunal de commerce de Nanterre.

Genomic Vision a demandé à Euronext de procéder à la suspension de son cours de bourse à partir du 6 novembre prochain avant ouverture de bourse. Compte tenu de l'incertitude concernant l'issue de la procédure de redressement judiciaire et des démarches entreprises par la Société, la suspension de la cotation des actions est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Des communiqués de presse seront régulièrement publiés, au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure.

A PROPOS DE GENOMIC VISION

GENOMIC VISION est une société de biotechnologie développant des produits et des services pour la caractérisation précise des modifications du génome. Nous fournissons des solutions intégrées d'analyse génomique de haute précision pour améliorer le contrôle de la qualité et les normes de la Bioproduction, et des thérapies géniques. Grâce à la technologie du peignage moléculaire et à l'intelligence artificielle, la société fournit des mesures quantitatives et robustes nécessaires à la caractérisation fiable des lignées cellulaires transformées et à la prédiction de leurs performances, en particulier dans le contexte des processus de bio-fabrication et des thérapies géniques. La technologie de peignage moléculaire de Genomic Vision a d'autres applications dans le développement de médicaments ciblant la réplication de l'ADN et les mécanismes de réponse aux dommages de l'ADN, en visualisant la cinétique de réplication ainsi que le maintien de la longueur des télomères. Genomic Vision, dont le siège se trouve à Bagneux, près de Paris, est une société publique cotée au compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext : GV - ISIN : FR0011799907).

Pour plus d'informations, consultez www.genomicvision.com

CONTACTS

Genomic Vision

Aaron Bensimon

Président du Directoire

Tel.: +33 1 49 08 07 51

investisseurs@genomicvision.com

NewCap

Relations françaises avec les investisseurs

Et communications stratégiques

Tel.: +33 1 44 71 94 94

gv@newcap.eu



Membre des indices CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable

DECLARATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans la section « Facteurs de Risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 avril 2023, sous le numéro d'enregistrement D. 23-0383, disponible sur le site internet de la Société (www.genomicvision.com) et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Genomic Vision a mis en place un financement sous forme d'OCABSA avec son partenaire financier. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché, ce qui est susceptible de créer une pression baissière sur le cours de l'action ainsi qu'une dilution.

Les actionnaires sont donc susceptibles de subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société. La société a réalisé plusieurs opérations de financement dilutif, les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société.